

L'Acoustique dans les bâtiments : ce qu'il faut connaître

Stage de formation, Paris 17e
20 et 21 juin 2017



Centre d'information et de documentation sur le bruit

12-14, rue Jules Bourdais

75017 Paris

Brigitte QUETGLAS

Tél. : 01 47 64 64 61

email : quetglas@cidb.org

<http://www.bruit.fr>

Objectifs

Dès 2003, la France s'est engagée devant la communauté internationale à réduire par 4 les émissions des gaz à effet de serre d'ici à l'horizon 2050.

Pour atteindre cet objectif, le Grenelle de l'environnement a établi un vaste programme de rénovation thermique du parc immobilier existant et imposé des isolations efficaces pour les logements neufs.

Toutefois, il faut savoir qu'une isolation thermique peut parfois dégrader l'isolation acoustique ainsi que la qualité de l'air d'un bâtiment.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2013, les maîtres d'ouvrage doivent produire une attestation de prise en compte de la réglementation acoustique dans les opérations de construction de logements.

C'est pourquoi le Centre d'information et de documentation sur le bruit organise **un stage de 2 jours** afin de mieux aborder cette prise en compte de notre environnement sonore dans l'acte de construire.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Les stagiaires suivront les interventions grâce à un dossier pédagogique. Les présentations se feront grâce à des diaporamas à partir d'un ordinateur PC et d'un vidéo projecteur.

Un animateur de stage sera présent durant les 2 journées de formation.

Public concerné

- Les fabricants de matériaux,
- Les techniciens de collectivités territoriales et d'administrations déconcentrées
- Les entreprises d'isolation
- Les bureaux d'études thermiques,
- Les architectes,
- et toutes les personnes non-spécialistes qui souhaitent appréhender les notions de base de l'acoustique.

Nombre maximum de participants : 15

Niveau pré-requis : Baccalauréat

Suivi du stage et évaluation des résultats

Une feuille d'émargement sera présentée aux stagiaires pour signature tous les matins et après-midis.

Une attestation de présence sera délivrée à la fin de la formation.

Lieu du stage

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES,

10, rue Bernard Buffet

75017 Paris

Attention : Le CIDB se réserve le droit de modifier le lieu du stage en fonction du nombre de participants.

Pour un nombre inférieur à 8, le stage se tiendra à :

CIDB, Salle annexe

6, rue Jules Bourdais

75017 Paris

Programme et Bulletin d'inscription ci-joint.



PROGRAMME

1er jour

8h30-9h00 Accueil des participants

9h00-12h00 Les bases nécessaires pour comprendre la suite : le bon vocabulaire, les indicateurs et indices de base (dB, dB(A), Hz...), la mesure des niveaux et les outils pour y arriver

Benoît Schlecht, ingénieur au BET acoustique LASA

12h00-13h00 Déjeuner

13h00-17h00

* Les grands principes de la correction acoustique :

- les mécanismes de l'absorption,
- les grandes familles de matériaux absorbants,
- les temps de réverbération, coefficient d'absorption et formule de Sabine

* Mesures d'un Tr et exercices d'application

* La prise en compte des bruits d'équipements individuels (chaudière, VMC) et collectifs (ascenseurs, porte de garage, chaudière).

Julien Ricordeau, ingénieur au BET acoustique LASA

2e jour

8h30-12h30

* Les grands principes de l'isolation acoustique :

Les bruits aériens : voies de transmission, points de vigilance, techniques d'isolation des parois,

Les bruits de chocs : points de vigilance, techniques d'isolation,

Les bruits extérieurs : Portes et fenêtres, façades et entrées d'air,

* Mesure d'un isolement et exercices d'application

Thomas Toulemonde, ingénieur au BET acoustique Impédance

12h30-13h30 Déjeuner

13h30-17h00

* Le contexte réglementaire :

Les principes de mesures en laboratoire et in situ,

Les bâtiments d'habitation,

Les établissements d'enseignement et de soins, les hôtels,

L'attestation de prise en compte de l'acoustique dans les logements neufs

Les bruits de chantier

Les référentiels (HQE, CERKAL, Qualitel...)

Jacques Daliphard, consultant InfoBruit du CidB, représentant de la FFB au conseil national du bruit

ACCÈS

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES :

Par la route :

Prendre le Périphérique, sortir Porte de Clichy, entrer dans Paris, prendre l'avenue de Clichy sur 300 m, entrée de l'hôtel : 1^{ère} rue à droite : Rue Bernard Buffet. Suivre les indications pour accéder au parking (payant).

Métro : Ligne 13 station Brochant

RER : Ligne C station Porte de Clichy

CIDB, SALLE ANNEXE :

Par la route : Prendre le Périphérique, sortir Porte d'Asnières, prendre le boulevard Berthier, puis la rue Jules Bourdais (1^{er} feu à droite). Stationnement payant en surface.

Métro : Ligne 3 station Place Maréchal Juin-Pereire

RER : Ligne C station Place Maréchal Juin-Pereire

Le CIDB se trouve au 14, rue Jules Bourdais

Crédit photo :

©Eternit - Architecte : Alain Daragon

L'Acoustique dans les bâtiments : ce qu'il faut connaître

Stage de formation, Paris 17e
20 et 21 juin 2017



Bulletin d'inscription

À retourner à :

CidB - Brigitte QUETGLAS

12/14, rue Jules Bourdais, 75017 Paris

Fax : 01 47 64 64 63 - E-mail : quetglas@cidb.org

Mme M.

Nom : Prénom :

Organisme : Service :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Souhaite participer au stage "L'Acoustique dans les bâtiments : ce qu'il faut connaître", les 20 et 21 juin 2017 dont les frais d'inscription s'élevaient à **890 € nets***, comprenant les cours, le dossier technique, les déjeuners et les pauses.

Le CIDB est un organisme de formation dont l'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 43207 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Adresse de facturation

Organisme : Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

e-mail :

Mode de règlement

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CIDB

Virement bancaire au : CIC Neuilly-sur-Seine, **IBAN** : FR76 3006 6103 6100 0104 8430 170 **BIC** : CMCIFRPP

Sur facture en exemplaires

Date :

Signature

** Le CIDB est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique non assujettie à la TVA.*

Pour toute annulation au-delà du 1er juin 2017, les droits d'inscription seront dus en totalité. En dessous de 5 inscrits, le CIDB se réserve le droit d'annuler la session de formation.